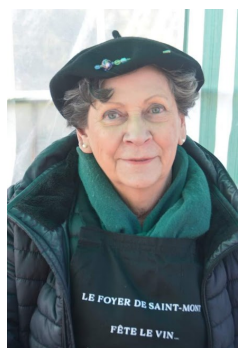


A vos agendas!

| Date | Qui | Où | Thème |
|-----------------------|---------------------|------------------------------|---|
| 24, 25, 26 et 27 juin | Foyer Rural | Foyer et place de la Mairie | Fête du Village |
| 31 juillet | Foyer Rural | Dans le village | Vide-grenier |
| 14 août | Société de pêche | Adour/Foyer | Concours de pêche |
| 2 septembre | Joyeux Compagnons | Foyer | Eliminatoires belote pour le concours départemental |
| 3 septembre | Plaimont | Aignan et environs | Trail |
| 15 septembre | Joyeux Compagnons | Communaux ou Foyer | Transhumance |
| 17 et 18 septembre | Commission Tourisme | Eglise et village historique | Journées du Patrimoine |



Nous prenons la suite de Geneviève LABORDE pour la confection de notre petit journal.

Même si nous mettons la revue à notre sauce, nous nous servons de sa trame initiale et donc de son travail. Un grand merci à elle!

Si vous voulez envoyer un article pour la prochaine revue : des photos, des idées, des lectures, des recettes...tout ce que vous avez envie de partager avec les autres...n'hésitez pas!

kikiboueilh@gmail.com chantal.petit32@orange.fr

Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Le prix de la location est de **150€** du vendredi après-midi au dimanche après-midi.

La location est gratuite pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont qui sont à jour de leur cotisation au Foyer Rural (5€/ personne à partir de 16 ans).

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Réservations:

Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

Le petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:

Christine BOUEILH et Chantal PETIT

Tel: 06.78.37.60.12 et 06.75.87.82.10

Le Petit Saint-Montais

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 108
Eté 2022

Vignoble en Fête 2022

Succès au rendez-vous !

(lire en pages centrales)



Saint-Mont

les 24,25, 26 et 27 Juin 2022

Edito

Un air de fête

quand arrivé l'été !

Cette saison fait du bien au moral. Elle symbolise le temps des retrouvailles, le temps des fêtes, des vacances pour certains (pas pour nos amis agriculteurs), la joie de vivre enfin retrouvée.

Certes, les festivités ont démarré le premier week-end du printemps à Saint-Mont avec le Vignoble en Fête, mais il convient de ne pas perdre le rythme et de continuer avec la fête du village, sans oublier celles de nos voisins (Lelin-Lapujolle, Saint-Germé, Labarthète, Viella et Riscle).

Au passage quelques changements dans le petit saint-montais. Nouveau bureau au foyer rural, nouvelle version.

Alors, prenez le temps de pause, installez-vous confortablement et dégustez votre revue préférée qui vous tient au courant de l'actualité de notre village.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Michel PETIT

Nouvelles en bref de A à Z

Gel: Pour la deuxième année consécutive, nos agriculteurs ont subi le gel.



Générosité : Les saint-montaises et saint-montais se sont mobilisés ce mois de mars pour agir en faveur de l'Ukraine et lutter contre ces désastres causés par cette guerre inutile et meurtrière. La Protection Civile avait demandé des denrées non périssables, et

surtout des produits de bricolage, des produits d'hygiène. Plusieurs cartons ont été remplis à la mairie et Christine BOUEILH s'est rendu à Mont-de-Marsan pour les y déposer.

Horaires de la mairie : Depuis le changement de secrétaire, les horaires d'ouverture de la mairie ont changé. Méryl vous accueillera les :

- ⇒ Mardi de 14h00 à 17h00
- ⇒ Jeudi de 14h00 à 17h00
- ⇒ Vendredi de 14h00 à 17h00

Maison France Services : Pour toutes vos démarches administratives, Méryl et Nathalie vous accueillent à Riscle, rue des Pyrénées tous les jours de 8h00 à 17h00. N'hésitez pas à les rencontrer!

Pêche : Nos amis pêcheurs saint-montais ont brillé à Mirande, le jeudi de l'Ascension, où se déroulait le concours fédéral pour les 38 sociétés de pêche du Gers. Sur 21 sociétés présentes les trois pêcheurs de l'AAPPMA de Saint-Mont : Thomas ARS, Alain HARDUYA et Sébastien LONGY ont fini premiers du concours. Le Président Jean-Pierre LAFFITTE a ramené la coupe offerte par la fédération de pêche du Gers.



Vide-grenier : Il était traditionnellement organisé par la S.P.S.M. Cette année, le foyer reprend le flambeau. Le vide-grenier traditionnel s'étalera dans les rues de Saint-Mont le **dimanche 31 juillet 2022**. Vous pourrez venir déambuler dans les rues du village, vous restaurer, chiner ou pourquoi pas, être vous-même un exposant.

En direct du conseil municipal (fin)

8) Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le point a été fait lors du vote des deux budgets et des taux pour la commune.

Environnement : Protection et cadre de vie :

Présidente Coralie CANTAU

Coralie a laissé ce point en attente puisqu'elle s'est occupée de l'embellissement.

Environnement : Embellissement et plantations :

Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Sous l'autorité de Coralie CANTAU, une commission FLEURS s'est réunie ce dimanche 20 mars 2022 au matin. Il s'agissait de planter des primevères dans des baquets afin de décorer le village pour le « Vignoble en Fête ». De plus, des membres de la commission ont parcouru tous les parterres du village afin d'enlever fleurs fanées et mauvaises herbes. L'opération s'est bien déroulée et le village est prêt.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Une question revient souvent en ce moment. Elle est due au contexte actuel : la guerre en Ukraine. Dans le Plan Communal de Sauvegarde, il est prévu la livraison de cachets d'iode en cas de risque nucléaire. C'est l'EHPAD Saint-Joseph de Plaisance-du-Gers qui stockait les cachets pour le secteur. Un rapatriement avait été demandé pour un stockage de proximité à Riscle. Christine BOUEILH doit se renseigner pour savoir ce qu'il en est.

Deux problèmes sont signalés avec les routes départementales :

Il s'agit de mettre de la signalisation horizontale (lignes blanches) sur la D 946 au niveau de la côte vers Riscle pour signaler les virages dangereux. D'après les services départementaux (SLA de Riscle), la chaussée doit être refaite et les lignes seront peintes après cette réfection.

Sur la D 262, les bas-côtés du pont sur l'Adour deviennent dangereux. En effet, les plaques qui constituent le trottoir latéral cassent sous le poids des personnes et un saint-montais a connu cette expérience. Il convient de signaler cette situation au S.L.A. De plus une demande est faite pour peindre correctement la rambarde du pont. Une peinture couleur Bordeaux est évoquée.

Enfin, un autre point est signalé sur la sécurité au niveau de la route de Belair et son intersection avec la rue du Boutillet. Une habitante demande un aménagement sur la route de Belair pour faire ralentir les véhicules. Le maire signale que la vitesse y est limitée à 50 km/h et il ne souhaite pas qu'un ralentisseur ou toute autre structure soient installés sur cette route. Il est difficile de faire respecter les règles élémentaires de circulation mais la limitation de vitesse est déjà là et il ne sert à rien d'aller mettre des aménagements tout au long de cette voie. De plus le maire-adjoint, Christian TOLLIS rappelle que cette voie (route de Belair) n'est pas prioritaire et qu'il convient d'y rouler prudemment pour respecter la priorité à droite.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Le maire signale que Sydney K'BIDI a été recruté sur un contrat à durée déterminée de 12 mois, à raison de 24 heures par semaine soit les lundi, mardi et mercredi. C'est un Parcours Emploi Compétences dont la prise en charge initiale était de 80% par les services de l'Etat, mais suit aux nouvelles directives, elle était de 50% puis vient de tomber à 40%.

Puis, le Maire fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion du Gers 32 (CDG 32) va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs

agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque mutuelle santé) pour un effet au 1^{er} janvier 2023.

Il précise que pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de donner mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance, de fixer la participation mensuelle brute attribuée aux agents qui adhéreront au contrat collectif au 01/01/2023 qui sera la suivante :

- 5 € au prorata du temps de travail pour l'année 2023

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Corentin rappelle que les travaux seront en pause pendant les préparatifs de la Fête du Vin. L'opération « Nettoyage des Coustous » s'est bien passée et le village est magnifique avec cet immense talus nettoyé.

Après le « Vignoble en Fête », Corentin se rendra à Sarraméjan pour des devis pour les cache-containers. Les deux agents d'entretien les confectionneront et remplaceront les abris maçonnés en mauvais état.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme :

Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur « Vignoble en Fête ». Tout se déroule comme prévu et le beau temps sera de la partie. Quelques surprises sont prévues le samedi matin. Le village se prépare : la première journée de travail a eu lieu le dimanche 20 mars avec la préparation des couverts pour les services du samedi et dimanche. A nouveau, le mercredi, le chapiteau pour la cuisine a été monté et celui du parking du village a dû attendre le départ d'un véhicule stationné. Des barrières ont été ramenées d'Aignan. Et tôt le matin, les pastis ont été confectionnés.

Jeudi 24 mars sera aussi une grande journée de préparation avec la mise en place des tables, du chapiteau, et de tout le matériel nécessaire.

Enfin, vendredi, une corvée pour la préparation des repas aura lieu au foyer pendant que les installations se poursuivront dans le village.

Le maire rappelle que les repas se vendent bien, via internet et le site du foyer, et que la limite des 250 repas le samedi sera atteinte rapidement.

9) Questions diverses

CCAA : Compte-rendu du 21 mars 2022

Le maire fait le compte-rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 21 mars 2022 à Castelnaveit.

Informations diverses

Le maire fait part de la décision d'une habitante de Saint-mont de vendre son bois. Les conseillers souhaitent ne pas donner suite à cette demande.

La séance est levée à 22h45 (vingt-deux heures quarante-cinq minutes)

En direct du conseil municipal (suite)

| | |
|--|-------------------|
| ADMR de Riscle | 200,00 € |
| Banque Alimentaire du Gers | 300,00 € |
| Basket de Riscle | 150,00 € |
| Club des Joyeux Compagnons | 450,00 € |
| Echos de l'Adour de Riscle | 300,00 € |
| Football Club Risclois | 150,00 € |
| Foyer Rural de Saint-Mont | 3 100,00 € |
| Foyer socio-éducatif collège Val d'Adour | 100,00 € |
| Gym Plus | 150,00 € |
| JSR Rugby de Riscle | 150,00 € |
| Judo Club Risclois | 150,00 € |
| Pétanque de Saint-Mont / Labarthète / Viella | 300,00 € |
| Pompiers de Riscle | 600,00 € |
| Restos du cœur | 300,00 € |
| Secours catholique | 100,00 € |
| Secours populaire Français | 100,00 € |
| Ski club risclois | 150,00 € |
| Société de Pêche de Saint-Mont | 450,00 € |
| St Hubert de l'Adour à Saint-Mont | 450,00 € |
| A.P.E. du RPI Saint-Germé/Saint-Mont | 100,00 € |
| Arc-en-ciel | 100,00 € |
| Tennis-Club de la JSR | 150,00 € |
| Souvenir Français | 100,00 € |
| Transhumance | 150,00 € |
| TOTAL | 8 250,00 € |

et de les inscrire au budget primitif 2019 chapitre 65, article 6574 avant le vote de ce dernier.

2) Fonds d'aide aux jeunes

Le maire demande aux conseillers présents s'ils souhaitent attribuer une subvention au fonds social des jeunes. A ce jour, aucune demande n'est parvenue du département du Gers. Il rappelle que l'année dernière, la délibération n° 2021-014 du 31 mars 2021 avait attribué 132,00 € (0,40 € par habitant) sans toutefois connaître l'exacte utilisation de ce fonds.

Il propose cette année, puisqu'aucune demande n'a été faite, de ne pas délibérer et de ne pas attribuer cette somme. Il propose d'en faire autant pour le fonds de solidarité logement qui avait été abondé à hauteur de 132,00 € lui aussi suite à la délibération 2021-015 du 31 mars 2021.

3) Assurances de la commune

Le maire rappelle que l'assureur principal de la commune est MMA Cabinet Coutet à NOGARO. Il existe trois contrats sur le budget principal :

- La protection juridique à 298,00 € cette année
- La multirisque à 4.648,00 €
- L'assurance auto à 1.202,00 €

Et un contrat sur le budget photovoltaïque

Assurances sur les risques technologiques à 468,00 €

Il propose donc de lancer un appel d'offre par un marché à procédure adapté en lançant des demandes de devis aux principaux assureurs des collectivités. Il nomme quelques sociétés ayant leurs bureaux localement, comme par exemple Pacifica, Groupama, Maif, SMACL, Aviva, Axa etc ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour de nouveaux contrats d'assurances.

4) Vote du budget primitif de l'énergie photovoltaïque

La Maire-Adjointe, Murielle RIGAUD présente le budget primitif du photovoltaïque.



Puis, le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 du budget autonome photovoltaïque :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Investissement : | Fonctionnement : |
| Dépenses : 4 368,36 € | Dépenses : 25 270,62 € |
| Recettes : 4 368,36 € | Recettes : 25 270,62 € |

5) Vote du taux des taxes

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2022 en prenant en compte le taux municipal pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. (TFPB)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2022, les taux suivants :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Taxe sur le foncier bâti | : 49,88 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | : 98,15 % |

6) Vote du budget primitif du compte principal

La Maire-Adjointe, Murielle RIGAUD présente le budget primitif principal. Puis, Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Investissement : | Fonctionnement : |
| Dépenses : 211 110,14 € | Dépenses : 334 526,95 € |
| Recettes : 211 110,14 € | Recettes : 334 526,95 € |

7) Organisation des élections présidentielles 2022

Le maire signale aux conseillers que les élections présidentielles se dérouleront en deux tours :

Premier tour : 10 avril 2022

Second tour : 24 avril 2022

Il y a un bureau de vote.

Il faut un président, un secrétaire et deux assesseurs par bureau. Il propose que lui-même soit président, et Murielle RIGAUD, la première adjointe, secrétaire. Les deux assesseurs seront, pour chaque tour, les deux derniers conseillers tenant le bureau de vote

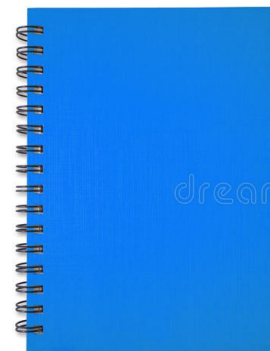
L'organisation est moins complexe que l'an passé puisque les jours d'élection, il avait été décidé de mettre en place quatre créneaux horaires : 8h00 à 10h30, 10h30 à 13h00, 13h00 à 15h30 et 15h30 à 18h00. Il faut deux assesseurs par créneau.

Le maire aborde donc le projet d'organisation en établissant tout d'abord les tableaux de permanence :

Le tableau est aussi rempli pour le second tour. Il reste identique à celui du premier tour.

| 1 ^{er} tour (10 avril 2022) | Présidentielles |
|--------------------------------------|--|
| Créneau : 08h00 à 10h45 | Corentin JEGUN Matthieu PLOUVIER |
| Créneau : 10h30 à 13h30 | Rémi CAZALET Coralie CANTAU |
| Créneau : de 13h30 à 16h15 | Christian TOLLIS Pauline ICART-FABIOL |
| Créneau : de 16h15 à 19h00 | Nathalie HARDUYA Christine BOUEILH |

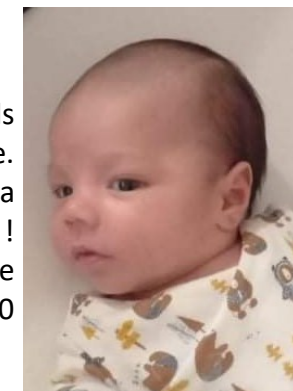
Les carnets du village



Lyam est né le 22 février 2022 à NOUMEA.

Il fait la joie de ses parents, Sandra et Pierre PETIT.

Il est le petit-fils de Chantal et Michel PETIT, leurs heureux grands-parents, qui voudraient bien faire rapidement sa connaissance. En attendant, ils le regardent grandir à distance ... depuis la métropole car la Nouvelle-Calédonie ne se trouve pas à côté ! Heureusement qu'Internet a changé nos habitudes de communication, surtout quand la distance est de 20.000 kilomètres !



Ce mois d'avril a été douloureux pour Céline Courtade et sa famille. Elle a eu le malheur de perdre son papa à l'âge de 74 ans, quelques mois après sa maman. Roger n'a pas supporté la disparition de Michèle son épouse, ils ont vécu 50 ans ensemble et vivaient sur leur exploitation familiale. Un coup très dur pour ses enfants Céline et Aurélien. Toutes nos condoléances les plus chaleureuses à Céline, Jérôme, Valentin et Anaïs.

Avec notre affection.



Infos Plaimont

En juillet et août, sur réservation :

- ◇ le lundi à 15h, **Visite de la vigne inscrite aux Monuments Historiques**, suivie d'une dégustation commentée de 3 vins. Durée : 2h. *Lieu de rendez-vous : Boutique de la cave de Saint-Mont*
- ◇ le mardi à 10h, **Visite Découverte***, visite du chai, d'une parcelle de vigne suivie d'une dégustation commentée de 4 vins. Durée : 2h. *Lieu de rendez-vous : Boutique de la cave de Saint-Mont*
- ◇ le mardi à 15h, **Visite Vin et Armagnac au Château de Cassaigne**, suivie d'une dégustation commentée de 4 vins et 2 Armagnacs. Durée : 1h30. *Lieu de rendez-vous : Château de Cassaigne*
- ◇ le mercredi à 11h30, **Visite du Château de Sabazan à travers un circuit en VAE**, vélo à assistance électrique, circuit de 45 km permettant de découvrir le patrimoine bâti et vivant, visite du vignoble et du Château, du chai à barriques, dégustation à la barrique du millésime en cours d'élevage suivie d'une verticale de 3 millésimes du Château de Sabazan. Durée 5 à 6h. *Lieu de rendez-vous : E-vélo Gers à Lupiac*
- ◇ le mercredi à 18h30, **Apéritif commenté dans la cave voutée du Monastère**, dégustation de cuvées insolites avec nombre de places limitées. Durée : 1h. *Lieu de rendez-vous : Monastère de Saint-Mont*
- ◇ le jeudi à 10h, **Visite chez une vigneronne bio**, visite d'une parcelle de vigne en AB, dégustation commentée de 5 vins. Durée : 1h30. *Lieu de rendez-vous : Boutique de la cave de Plaisance du Gers*
- ◇ les 1^{er} et 3^e samedi à 12h, **Déjeuner-dégustation au Monastère de Saint-Mont**, visite du chai, d'une parcelle de vigne d'un grand vin, puis déjeuner dégustation commentée de 4 vins accordés à 4 plats du Chef. Durée : 2h30. *Lieu de rendez-vous : Boutique de la Cave de Saint-Mont.*

Informations et réservations sur visites@plaimont.fr ou 07 72 13 92 00

* Vous, Saint-Montais, devenez Ambassadeur et bénéficiez d'une gratuité permanente de la visite lorsque vous accompagnez vos proches. *Céline DABADIE*



Les Joyeux Compagnons

L'assemblée Générale

L'Assemblée Générale relative à l'exercice 2021 du Club des Aînés « les Joyeux Compagnons Saint-Montais » s'est tenue jeudi 03 mars 2022 à 14 h 30 au Foyer.

Michel Petit, Maire de Saint Mont, Mme Darrieutort Pierrette, Présidente départementale de Générations Mouvement et Julien Castaing, Administrateur Départemental, nous honoraient de leur présence.

Nous avons eu une pensée pour Mme Beauville qui nous a quittés cette année, mais aussi pour les nombreuses familles endeuillées.

Après lecture du rapport moral et financier de l'exercice 2021, renouvellement du conseil d'administration, la présidente, Josette Courtade a présenté le rapport d'orientation de l'exercice 2022.

Gym : tous les jeudis de 9 h 30 à 10 h 45 deux cours sont assurés par Thierry Barthère. Une participation de 15 € reste attribuée à chaque Adhérent soit 7 personnes.

Atelier dentelle et Hardanger et autres ouvrages : tricot, couture, broderies diverses : tous les jeudis après-midi de 14 h 30 à 17 heures à la maison des Associations

Tous les 1ers mardi du mois : loto, belote et goûter mensuel à la maison des Associations avec des informations concernant la vie du Club

Solidarité Madagascar : vente de gâteaux

Cotisations : La Présidente propose de maintenir la cotisation à son montant actuel c'est à dire 13 €.

Voté à l'unanimité et Adopté

Composition du bureau:

Présidente : Josette Courtade,

Vice-Présidents: Marie Claude Tollis et Michel Couture,

Secrétaire : Gérard Viaud, Secrétaire Adjoint : Julien Castaing,

Trésorière : Eliane Moratello, Trésorière adjointe : Elisabeth Jourdon.

Hors du conseil d'administration : Vérificateur des comptes : Robert Duvignau

Un amical goûter clôt l'assemblée générale.

Gérard VIAUD et Josette COURTADE



En direct du conseil municipal (suite)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, **délibère à l'unanimité et décide** :

- de maintenir Josette COURTADE née BOUEILH le 26/10/1947, domiciliée 351 chemin du Cos, 32400 – SAINT-MONT, gardienne de l'église pour 2022,
- de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune d'un montant de 479,86 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense déjà inscrite au budget en fonctionnement 2022.

13) Point sur les commissions

Budget et Finances :

Présidente – Murielle RIGAUD

Le point a été fait lors des six premiers points (vote des deux CA, des deux comptes de gestion et affectation des résultats). Toutefois, Murielle précise que le jeudi 10 mars 2022, à la mairie, à 14h00, elle réunit la commission FINANCES pour préparer le budget. Ce dernier pourra être voté en conseil municipal le mercredi 23 mars 2022 à 20h30.

Environnement : Protection et cadre de vie :

Présidente Coralie CANTAU

Coralie précise qu'elle prépare une commission ENVIRONNEMENT. Et ce samedi 26 février 2022 elle assistera à une réunion du SICTOM.

Environnement : Embellissement et plantations :

Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Pauline est absente ce soir. Il faut préparer les plantations de printemps et ce avant la fête du vin. Coralie se propose de l'aider à monter la commission FLEURES pour être prêts dès le dernier week-end du mois de mars. Il reste peu de temps !

Prévention des risques :

Présidente Christine BOUEILH

Aux communaux, le panneau indicatif est prêt. Les affichages (Vert, Orange et Rouge) sont donc interchangeables.

Un seul gyrophare est arrivé, ce qui porte à deux ces outils lumineux prévenant les routes inondées. De plus, Christine BOEUILH a demandé au technicien Voirie de la CCAA le déplacement du panneau « Route fréquemment inondée » sur la rue Du Barry. Car actuellement il est mal placé.

Pour éviter que d'autres personnes s'accidentent dans la côte, route de Riscle, il est demandé de signaler par des flèches bleues et blanches les virages. Christian TOLLIS s'en occupera avec le service Voirie du Département.

Gestion du Personnel :

Président Michel PETIT

Le point a été abordé pour le remplacement de Michel GRIMAUD.

Travaux :

Président : Corentin JEGUN.

Corentin est absent. Il faut que certains travaux aient lieu.

Il y a une souche à enlever route de Corneillan. Matthieu PLOUVIER ira voir s'il peut la sortir.

Le chemin de Saint-Aubain est à reprendre avec des cailloux avant qu'il ne s'abime trop. Une corvée sera programmée après la fête du vin.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme :

Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur le chemin de randonnée. Il faut reprendre certains tronçons. A priori il n'y a pas de randonnée programmée pour « Vignoble en Fête ». Mais il faudra prévoir une corvée. Elle estime qu'un seul passage de la C.C.A.A. ne suffit pas. Le maire lui explique que la C.C.A.A. a actuellement énormément de charges à assumer.

PLAIMONT souhaite créer un chemin d'œno-randonnée. Il s'agirait de partir du point de vente, de rejoindre notre chemin « Entre Vignes et Adour » au niveau du champ de kiwis de Christophe DORMAL, puis au niveau du bois rejoignant l'Adour, continuer tout droit par le Monastère. Le maire précise qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'au contraire c'est une excellente idée. Toutefois, les passages rajoutés sont chez des privés qu'il faut contacter et qui doivent donner une autorisation en signant une convention.

Enfin, Nathalie parle de l'organisation de la cérémonie du 28 février 2022 pour le départ à la retraite de Michel GRIMAUD. Il s'agit de refaire comme pour le départ de Ghislaine (commande aux Charmettes, vin ...). Il est prévu de se retrouver le lundi 28 février dès 18h30.

14) Questions diverses

CCAA : Compte-rendu du 24 janvier 2022

Le conseil communautaire a approuvé le PLUi. La présentation en a été faite par Christophe TERRAIN.

Puis il a été abordé la question des rythmes scolaires. Le débat a été riche. Une longue présentation a permis de refaire l'historique de l'histoire de ces rythmes. Des évaluations ont été commentées.

Le vote s'est traduit par 31 voix POUR le rythme à **4,5 jours** avec possibilité pour les écoles d'adopter le PEDT, 0 voix POUR le rythme à 4 jours et 13 abstentions.

Informations diverses

Du débat précédent, est arrivé le compte-rendu du conseil d'école de Saint-Germé. Nathalie HARDUYA a remplacé Matthieu PLOUVIER, Philippe POITREAU, maire de Saint-Germé, remplaçant le Président de la CCAA (la date du conseil a été changée quinze jours avant alors qu'une programmation culturelle avait déjà été décidée il y a trois mois). Jean-François THOMAS siégeait pour la CCA et Marc DUCOURNAU était là comme suppléant de la CCAA. Le débat fut tendu sur les trois points délicats : l'adoption du règlement intérieur du conseil d'école, l'adoption du PEDT, le projet de RPI Saint-Mont / Saint-Germé / Viella. Sur ce dernier point, il n'y a rien à dire puisque ce projet n'avance pas et ne verra pas les jours. Les parents souhaitent des garanties mais il est difficile de dire quoique ce soit sur un projet qui n'aboutit pas.

Néanmoins il a été demandé à la CCAA de convenir d'un rendez-vous avec les représentants des parents d'élèves afin de lever les doutes qui pourraient persister après ce conseil d'école. Il serait bien de faire ce rendez-vous en présence de Michel PETIT, Jean-François THOMAS et Christophe TERRAIN.

Il faudra se poser la question d'assister à des conseils où il est difficile de débattre dans le calme et la sérénité !

La séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes (22h45).

Mercredi 23 mars 2022

1) Attribution des subventions

Le maire rappelle qu'au moment du vote du budget, il convient de fixer le montant des subventions aux associations, montant qui doit être inscrit en section de fonctionnement en chapitre 65, article 6574.

Le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

En direct du conseil municipal (suite)

l'établissement public territorial de bassin, ainsi que les communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre. Les avis seront réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif ou d'un recours gracieux auprès de l'institution tant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

9) Arrêt du projet de PLUi de la communauté de communes Armagnac Adour

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2017, la communauté de communes Armagnac Adour avait prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues au conseil communautaire du 11 juillet 2019 et 30 septembre 2019, ainsi que dans les communes membres,

Inscrire l'accueil de population et la création de nouveaux logements dans un futur maîrisé

Renforcer l'identité du territoire Armagnac Adour en préservant ses composantes patrimoniales

Développer l'économie locale : conforter le potentiel du territoire, valoriser les opportunités d'accueil et profiter des influences exogènes.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Par délibération en date du 24 janvier 2022, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et a arrêté le projet de PLUi en application de l'article L.153-14 du Code de l'urbanisme.

Le projet de PLUi arrêté a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles 132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.101-1 à L.101-3, L.103-6, L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil communautaire le 11 juillet 2019 et 30 septembre 2019 ;

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2022-001 du conseil communautaire de la communauté de communes Armagnac Adour portant bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUi ;

Vu le projet de PLUi Armagnac Adour tel qu'il annexé à la présente délibération,

après en avoir délibéré, EMET un avis favorable à l'unanimité sans réserve au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Armagnac Adour arrêté le 24 janvier 2022.

10) Nomination du référent RGPD

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) a imposé un volume important d'obligations destinées à prendre en compte l'adaptation aux nouvelles réalités numériques et le renforcement des obligations de transparence, de responsabilité et de respect des droits des personnes.

Il a ensuite exposé que le volume important des obligations imposées par le RGPD rendait opportune la mutualisation de cette mission au niveau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers (CDG 32) dont le Conseil d'administration a délibéré favorablement en vue de sa mise en place. Cette mutualisation a été actée par la délibération n° 2020-047 du 25 novembre 2020.

Ghislaine DAMBLAT était la référente. Elle a démissionné de son poste de secrétaire de mairie au 1^{er} février 2022. Il convient de nommer un autre référent.

Il invite les membres présents à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire délibère, à l'unanimité, et décide de nommer Méryl LOUIT, secrétaire de mairie, comme référente suite à la convention délégué avec le Centre de Gestion du Gers pour la Réglementation Générale de la Protection des Données.

11) Nomination d'un correspondant pour le CNAS

Monsieur le Maire fait part du mail reçu par le CNAS relatif à la désignation des délégués et correspondants. Puis il rappelle la délibération n° 2021/027 du 11 mai 2021 relative à ces décisions. Or, Madame Ghislaine DAMBLAT qui avait été désignée déléguée du personnel a donné sa démission au 1^{er} février 2022.

Il convient donc d'annuler la délibération n° 2021/027 du 11 mai 2021 et de procéder à de nouvelles désignations.

Il propose en tant que :

Délégués Élus : Christine BOUEILH

Déléguée Personnel : Méryl LOUIT

Correspondante Élus : Christine BOUEILH

Correspondante Personnel : Méryl LOUIT

Après avoir voté et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

désigne :

Délégués Élus : Christine BOUEILH

Déléguée Personnel : Méryl LOUIT

Correspondante Élus : Christine BOUEILH

Correspondante Personnel : Méryl LOUIT

transmet cette délibération au CNAS.

12) Gardiennage de l'église

Le Maire rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune de 479,86 € et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune de 120,97 €. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont identiques à ceux de 2018.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église en 2016, en 2017, en 2018, en 2019, en 2020 et en 2021 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2022 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger ...)

Les Joyeux Compagnons

La fête du printemps des aînés au Mouzon à AUCH

Jeudi 21 avril, 6 adhérents du Club « les Joyeux Compagnons » ont participé à cette sortie qui regroupait des personnes venant de Plaisance, Nogaro, Manciet, Vic Fesenzac et Dému.

La matinée était animée par Christiane Chicard et Julien Castaing.

Un groupe folklorique « les Baladins Gersoises », 4 Chorales de Condom, Sainte Dode, Miramont Latour, et Lectoure ont animé la matinée.

Un repas excellent a été servi par Monsieur Tarbe.

Le Tirage de la tombola, dotée de 50 lots, a récompensé Marie-Jo Porlier qui a gagné une magnifique corbeille de produits régionaux.

Nous n'avons pas été classés dans les 3 premiers au concours de photos mais les lauréats ont eu une boîte de gâteaux.

L'après-midi, un grand spectacle de variétés « Les amis de la Chanson » nous était présenté avec des chants, des danses, du cirque, et tout l'après-midi nous avons pu écouter de belles voix, de la belle musique et admirer de très beaux costumes. Une bien belle après-midi.

Beaucoup de personnes qui n'avaient jamais participé ont été émerveillés par cette journée.

Le Club avait pris à sa charge 20 € par participant (Repas et transport), la journée coûtait 35 € par personne.

Josette Courtade



Samedi 21 avril, les Joyeux Compagnons se sont retrouvés pour leur traditionnel repas annuel.

Monsieur Tarbe, le traiteur in-traitable avait dressé le couvert pour 40 inscrits.

Une excellente poule au pot nous a été servie.

André et Gérard servaient, après le café, le

« viellard maniaque »,

La Présidente vers 15h15 clôturait le repas en remerciant de sa présence Monsieur le Maire puis en présentant la suite des activités du club.

L'après-midi se poursuivait jusque 18h avec une grande table de loto (12 participantes) animé par Fabienne et 4 tables de beloteurs.

Pendant les joutes, un goûter était servi (glaces)

Aucun pétanqueur, météo oblige...

Gérard Viaud

Nos habitants ont du talent !

Voici le portrait de Claude JAUZE née LABORDE .

« Mon histoire avec St Mont remonte à mon enfance, puisque ma famille maternelle en était originaire depuis plusieurs générations. Adolescente, j'y passais mes vacances d'été et j'ai ainsi construit des amitiés solides, Michel et Serge B, Yves et Jean D, Pierrot D, Annie C, Marie et Jean L ...et un certain Jean-Claude que j'épouserai en juillet 1962.

Après quelques années passées à Toulouse où sont nés mes deux enfants, puis à Tarbes, nous venions chaque week-end à St Mont qui est devenu tout naturellement notre résidence principale en 1984.

Mon histoire avec la peinture est plus récente. Ma mère peignait des aquarelles, mon père dessinait, et mon frère Alain, très talentueux, autodidacte laisse une œuvre immense et coloré de tableaux, installations, décors...

Ayant donc quelques scrupules à prendre les pinceaux, j'ai adhéré, sur les encouragements d'une amie, à la chrysalide d'Aignan, puis créé avec quelques passionnés un atelier à St Mont, au sein du Foyer Rural où je participais déjà à l'atelier de terre.

Aujourd'hui, l'heure est venue pour moi de quitter St Mont où ma grande maison est très vide depuis la mort de Jean-Claude.

Dans mes cartons, j'emporte chevalet, pinceaux, ébauchoirs...et qui sait? »

Claude JAUZE



Quelques œuvres de Claude.



Son frère Alain a laissé des traces de ses œuvres dans la ville de Tarbes autant dans la peinture que dans le tango qu'il affectionnait tout particulièrement.



Claude va débiter une nouvelle vie sur la côte basque mais la grande partie de son cœur restera à Saint-Mont sans aucun doute...

Nous lui souhaitons le meilleur !



En direct du conseil municipal (suite)

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives **déclare** que le compte de gestion du budget photovoltaïque dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Affectation des résultats (budget principal)

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget principal.2021, voté lors de la délibération 2022-008 et présenté par la maire-adjointe Murielle RIGAUD Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|---------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 9.726,25 € |
| - un excédent reporté de : | 92.108,75 € |
| Soit un excédent cumulé de : | 101.385,00 € |
| - un déficit d'exécution en investissement de : | - 70.817,76 € |
| - un excédent reporté de : | 66 858,62 € |
| Soit un déficit de financement de : | - 3.959,14 € |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT | 101.385,00 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 3.959,14 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 97.425,86 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT | 3.959,14 € |

6) Affectation des résultats (budget photovoltaïque)

Le maire présente les résultats du compte administratif du budget photovoltaïque.2021, voté lors de la délibération 2022-009 et présenté par la maire-adjointe Murielle RIGAUD Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|------------|
| - un déficit de fonctionnement de : | - 9,41 € |
| - un excédent reporté de : | 4 732,20 € |
| Soit un excédent cumulé de : | 4 722,79 € |
| - un déficit d'investissement de : | 6,88 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 € |
| - un excédent d'investissement reporté de : | 34,29 € |
| Soit un excédent de financement de : | 27,41 € |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

| | |
|--|------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT | 4 750,20 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 0,00 € |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (002) : EXCEDENT | 4 722,79 € |
| RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT | 27,41 € |

7) Recrutement d'un agent d'entretien (avec ou sans P.E.C.)

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2022-006 créant un poste dans le dispositif des contrats aidés dans le cadre du Parcours Emploi Compétences. Il souhaite conventionner avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent d'entretien sur un contrat à durée déterminée dans le cadre privé, permettant un emploi de 24 heures hebdomadaires sur 12 mois.

Trois candidats, tous éligibles à ce dispositif car tous allocataires Pôle Emploi, ont candidaté. Après les avoir auditionnés, le maire propose au conseil municipal de recruter Sydney K'BIDI, résidant 1 rue de la Cournère, 32400 SAINT-MONT, né le 02/02/1978 à SAINT-DENIS (974 - Ile de La Réunion). Ce dernier a accepté le contrat de travail proposé qui pourra être signé le 1^{er} mars 2022, après le conventionnement avec Pôle Emploi le 28 février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :

à recruter un agent contractuel, sur un contrat de droit privé à raison de 24 heures hebdomadaires **pour une durée déterminée**, (douze mois) sous réserve que le Maire procède aux vérifications ci-après :

L'intéressé est éligible au dispositif proposé par Pôle Emploi L'intéressé fournira un certificat d'aptitude médicale à **fixer la rémunération de l'agent**, sachant qu'il devra posséder des compétences lui permettant d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, comme suit : **SMIG en vigueur au 01/03/2022 soit 1.603,12 € pour un temps complet (35 heures) soit 1.099,28 € pour 24 heures hebdomadaires.**

8) Consultation sur le SAGE Adour Amont

VU le code de l'environnement, notamment l'article R. 212-27, VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 1^{er} décembre 2015 ; VU l'arrêté interpréfectoral en date du 14 septembre 2004 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour ;

VU la décision de la CLE du SAGE en date du 16 novembre 2021 validant l'engagement d'une révision du SAGE après ajustement du périmètre administratif ;

CONSIDERANT la lettre de saisine en date du 7 février 2022 adressée par l'État pour solliciter l'avis des collectivités parmi lesquelles la commune de Saint-Mont

Le bassin hydrographique de l'Adour amont concerne, pour tout ou partie, 556 communes. Le périmètre fixé par arrêté interpréfectoral en date du 14 septembre 2004 pour engager la démarche de SAGE ne retenait que 488 de ces communes.

Il est envisagé aujourd'hui, sur proposition de la commission locale de l'eau, d'inclure la totalité des communes concernées par le bassin versant et donc, en conséquence, d'ajouter les 68 communes manquantes au prorata de leur surface incluse dans le bassin versant.

Les différentes masses d'eau concernées par cet ajout constituent des têtes de bassin du réseau hydrographique de l'Adour amont et représentent donc des territoires importants au regard des fonctions qu'ils remplissent et les milieux qu'ils peuvent abriter (zones humides, sources, zones de biodiversité, etc.). Ceci justifie leur intégration dans le périmètre du SAGE, compte-tenu des enjeux liés à ces milieux, dans le contexte actuel du changement climatique notamment, enjeux qui vont être retravaillés lors de la révision du SAGE.

Sur la base de la décision de la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont, et comme le prévoit l'article R. 212-27 du code de l'environnement, les services de l'État ont sollicité par courrier en date du 18 février 2022, outre le préfet coordonnateur de bassin et le comité de bassin, les différentes collectivités concernées pour avis, soit les conseils



En direct du conseil municipal

Mercredi 23 février 2022

1) Vote du compte administratif (budget principal)

Le maire étant sorti de la salle de conseil, la première adjointe chargée des finances, Murielle RIGAUD, présente le compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2021 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

| INVESTISSEMENT | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévues : | 202.845,00 € |
| | Réalisées : | 182.808,99 € |
| | Reste à réaliser : | 20.036,01 € |
| Recettes | Prévues : | 202.845,00 € |
| | Réalisées : | 178.849,85 € |
| | Reste à réaliser : | 23.995,15 € |
| FONCTIONNEMENT | | |
| Dépenses | Prévues : | 317 672,58 € |
| | Réalisées : | 254 126,16 € |
| Recettes | Prévues : | 317 672,58 € |
| | Réalisées : | 355.511,16 € |
| Résultat de clôture de l'exercice | | |
| Investissement : | | - 3.959,14 € |
| Fonctionnement : | | 101.385,00 € |
| Résultat global : | | 97.425,86 € |

2) Vote du compte de gestion du budget principal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Vote du compte administratif (budget Energie Photovoltaïque)

Le maire étant sorti de la salle de conseil, la première adjointe chargée des finances, Murielle RIGAUD, présente le compte administratif du budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif 2021 du budget photovoltaïque et arrête ainsi les comptes :

| INVESTISSEMENT | | |
|-----------------------------------|--------------------|-------------|
| Dépenses | Prévues : | 4 375,24 € |
| | Réalisées : | 4 347,83 € |
| | Reste à réaliser : | 27,41 € |
| Recettes | Prévues : | 4 375,24 € |
| | Réalisées : | 4 340,95 € |
| | Reste à réaliser : | 34,29 € |
| FONCTIONNEMENT | | |
| Dépenses | Prévues : | 11.580,03 € |
| | Réalisées : | 6 734,36 € |
| Recettes | Prévues : | 11.580,03 € |
| | Réalisées : | 6 724,65 € |
| Résultat de clôture de l'exercice | | |
| Investissement : | | 27,41 € |
| Fonctionnement : | | 4 722,79 € |
| Résultat global : | | 4 750,20 € |

4) Vote du compte de gestion du budget photovoltaïque

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant l'étude de tous ces documents, le Conseil Municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Pétanque

Ci-dessous, les performances de l'équipe de pétanque dirigée par Patrick MARCUSSE.

Coupe de France :

Le 2ème tour a eu lieu à Estang le dimanche 22 mai. Revanche du quart de finale de 2021.

Championnat départemental vétérans :

Jacques, Patrick et Gil sont arrivés en demi-finale du championnat du Gers (119 équipes au départ).

La partie de barrage pour la qualification au championnat d'Occitanie (jouée à Viella) a été gagnée 13 à 12 face à une équipe « élite » de Lalanne Arqué.

Donc rendez-vous à Rivesaltes le 27 mai.

Championnat vétérans :

2 équipes engagées en 2022, une en division 2 et une en division 3.

L'équipe 1 n'a perdu qu'un match en poule et se retrouve qualifiée pour les 8^{èmes} le 9 juin à Samatan (rencontre pour la montée en 1^{ère} division)

L'équipe 2 avec un effectif réduit doit en principe être maintenue en 3^{ème} division.



Concours officiels :

Le 17 avril, 28 équipes en doublettes à Viella.

Le 9 mai, seulement 13 équipes vétérans à Viella.

L'équipe Alain Jégou et Jean Marc Couture a gagné le complémentaire.

Prochain concours, le 11 juin en doublettes à Labarthète.

Rappel :

Il y a des entraînements tous les lundis, mercredis, vendredis,

dimanches à 14h et les mercredis et

vendredis soir à 20h à Viella et Labarthète.

Open:

2 équipes seront engagées en septembre.

Contact :

Pour plus de renseignements contacter Robert Duvignau : 0689810381 ou Patrick Marcusse : 0610053403.



Concours Départemental de Pétanque - Générations Mouvement

Le Club des Joyeux Compagnons était représenté par deux triplettes.

Le concours se déroulait à Ste Christie près d'Auch le mardi 17 mai. Une journée toute en couleur, teintée de notre esprit de convivialité et de dynamisme dixit la Présidente Départementale.

Une triplette: Robert Duvignau, Marcel Moratello et Jean Claude Lafferrère se sont qualifiés pour le Concours Régional à Pamiers.

La deuxième: André Lepelletier, René Marin et Joël Guillemot ont eu moins de chance et se sont classés 20^{ème} sur 25 équipes masculines.

En tout cas, bravo à tout le monde pour cette participation qui met à l'honneur le Club de Saint Mont!

Le Club avait pris en charge tous les frais.



Fête du VILLAGE

La commission fête locale, gérée par les jeunes, souhaite cette année reconduire la fête du village sur 4 jours. Soyons fous!

Voici le programme dans les grandes lignes.

Vendredi 24 juin:

Finale du top 14 avec écran géant.
Soirée tapas avec mange-debout animée par un DJ.



Samedi 25 juin:

Concours de pêche le matin
Repas moules/frites
Nuit des bandas, bal



Dimanche 26 juin:

Célébration religieuse avec les Echos de l'Adour
Apéritif et pique-nique partagé
Finale du concours de quilles



Lundi 27 juin:

Randonnée pédestre
Repas communal du midi



La Fête des Fleurs

Les Animaux de la ferme



Les Saint Montais, comme de coutume, ont participé à la fête des fleurs de Riscle en confectionnant un char.:

Le Paon, l'Oie, le Canard et la Chenille

Nous avons eu beaucoup de travail : coller les papiers, peindre et choisir les fleurs et nous nous devions de bien le réussir. Fabrice, Romain et Michel, ont dessiné.

Il fallait repérer les fleurs. Celles qui étaient prévues lors des peintures étaient fanées au moment de coller. Enfin le seringat, les nigelles, les marguerites blanches et jaunes, les soucis, les millepertuis, la camomille, les roses etc.....

Merci aux employés municipaux Franck et Sidney pour avoir réussi à nous conserver les pensées qui étaient bien précieuses et aussi pour leur aide durant les derniers jours.

Un groupe de résidents des Charmettes, avec un éducateur, est venu nous aider à coller les fleurs. Nous étions heureux de les accueillir et eux ravis d'avoir passé des après midi à cette préparation. Cela permet de tisser des liens sociaux très importants.



Merci à tous ceux qui ont ouvert leurs jardins pour le ramassage ou cueillage des fleurs!

Durant les trois soirs, un repas convivial était offert aux participants dans une très bonne ambiance.

Merci aux personnes qui ont confectionné pâtisseries, plats ou même un repas complet!

Remerciements à tous ces bénévoles (qui ont donné beaucoup de leur temps) d'avoir participé à leur façon à cette manifestation intergénérationnelle et partagé de bons moments!

Bravo les jeunes qui nous ont aidés : Fabrice, Romain, Isabelle, Corentin, Aurélie, Paul, Jordane, Nicolas, Sylvain et Vanessa, Maylis, Méline, Lucile et Anaïs.

Les enfants sur le char : Naëlie, Joséphine, Elena, Louca et Anatole.

En tous cas ce fût une vraie réussite, et c'est sous un bel après-midi que le corso défilait, le char était magnifique et nous avons eu beaucoup d'éloges.

Le jeudi soir nous nous sommes retrouvés vingt sept participants à la soirée de Riscle, bien réussie. Cela fait bien plaisir et permet d'oublier les quelques tracas des trois jours précédents.

Josette COURTADE



La journée du Foyer Rural!

Le Foyer Rural a inauguré cette année « la journée du foyer ». Après une période compliquée due à la Covid, les 3 nouveaux présidents (Nathalie, Patrick et Corentin) ont souhaité recréer le lien social dans notre village.

Tous les habitants ont été conviés à cette journée qui a été couplée avec la commémoration du 8 mai. Après la cérémonie du 8 mai, l'apéritif offert par la municipalité, une excellente paëlla nous a été servie et concoctée par Marc FERRE.

De nouveaux jeunes, installés à Saint-Mont ont répondu présents et se sont inscrits à la commission « fête du village ».

De nombreuses commissions sont ouvertes à tous ceux qui le souhaitent. Il suffit d'en informer nos présidents!

A cette occasion, il était aussi possible de devenir adhérent du foyer en s'acquittant de la cotisation de 5€ (par personne et par an à partir de 16 ans).



Un apéritif sous le soleil avant la dégustation de la paëlla!



Une tombola a été organisée avec les numéros des cartes d'adhésion au foyer. Bravo aux chanceux!



Une belle initiative qui pourra peut-être se pérenniser...

Et si on lisait !

Le "Goncourt" n'a qu'à bien se tenir

Le prix "Jeune mousquetaire", créé en 2005 par la junior-association "Un Livre Dans La Poche" à Nogaro, récompense un auteur de premier roman par un chèque de 1000€. Un premier groupe de lycéens va sélectionner une vingtaine de livres en août puis, en début d'année scolaire, un comité de sélection va lire ces livres pour n'en garder que 5 afin qu'ils participent au prix. Par la suite ces 5 premiers romans pourront être lus par tous les lycéens volontaires des lycées de Nogaro, Lectoure, Mirande, Condom et le lycée Beaulieu de Auch ainsi que toute personne extérieure à l'établissement. La veille de la remise du prix tous les jurés (les lycéens ayant lu les livres et le jury) se réunissent pour débattre sur ces 5 romans, voter et délibérer. Le lendemain est organisé l'évènement "Les Rencontres littéraires" durant lequel les lycéens ainsi que toute personne intéressée peuvent rencontrer les auteurs et les membres du jury, participer à des tables rondes sur différents sujets... À la fin de cette journée, une soirée ouverte au public regroupant les élèves du lycée, les 5 auteurs de premiers romans et les membres du jury (le gagnant de l'édition précédente, le président de l'édition et d'autres auteurs invités) est organisée afin de révéler et récompenser le gagnant du prix "Jeune mousquetaire du premier roman". Cette récompense de 1000€ est importante pour les auteurs car elle leur permet de financer leurs futurs projets et de se lancer dans leur carrière d'auteur. Les 5 romans sont disponibles gratuitement à la "Librairie Corbel" à Éauze et "La chouette qui lit" à Marciac.

Cette année, pour la 17^{ème} édition, qui s'est déroulée le vendredi 3 juin à la salle d'animation de Nogaro, les 5 finalistes étaient Alex DAUNEL auteure de *Les indécis*, Julie RUOCCO avec *Furies*, Elsa VALLOT et *Le corps le sang la rage*, Maud VENTURA autrice de *Mon mari* et Marie VINGTRAS avec *Blizzard* qui sera représentée par son editrice aux Editions de l'Olivier, Jeanne GRANGE. Les lauréats de la dernière édition étaient Ludovic MANCHETTE et Christian NIEMIEC co-auteurs de *Alabama 1963, ils représentaient leur nouveau roman America[s]*. Le président de cette année était Ian MANOOK, créateur de *l'enquêteur mongol*

Yerudelgger qui a remporté le prix des lecteurs "Quai du polar" en 2014. Et enfin a été invitée Alexandra KOSZELYK autrice de À crier dans les ruines et de Le sanctuaire d'Emona, son dernier roman, destiné aux adolescents.

PS : J'ai personnellement participé à ce jury, mon favori était « Les indécis » mais à l'heure où j'écris ces lignes, nous ne connaissons pas encore le gagnant. C'est l'histoire de Max, un jeune homme de 33 ans qui meurt dans un accident de la route et qui doit choisir son genre littéraire favori pour inspirer un auteur et être réincarné en héros de livre de ce genre là, afin d'atteindre l'au-delà. Sous le choc de sa mort, Max se retrouve être un "indécis", avec les conseils de son ancienne professeure de français, Mme Schmidt, il devra faire son choix en moins de 24heures.

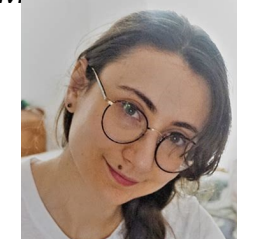
Clémentine FAURE



Elsa VALLOT



Ian MANOOK



Julie RUOCCO



Alex DAUNEL



Marie VINGTRAS



Maud VENTURA



Retour sur la fête du vin 2022 en images

Les préparatifs avec les différents ateliers...



Le montage du chapiteau sous la direction des anciens, Jean-Louis et Serge.



La préparation des pastis sous la direction de Marie-Claude.



Un quatuor de choc pour le point sandwich!



De nouvelles recrues ont trouvé leur place!



Nos jeunes agriculteurs, Corentin et Paul se chargent de tailler la vigne en haut du village.



Le jardin de Marie-Rose attend les convives!

Les bénévoles, en nombre, préparent légumes, magrets et papillotes.



Quand le soleil est là...la bonne ambiance y est aussi!



Michel et Geneviève gardent le sourire... les tickets ont été vendus très très rapidement!



Les artisans toujours au rendez-vous.



C'est l'heure de pauser un peu! Chacun à sa manière!

Merci Jean-Pierre et Fabienne pour cette pensée pour l'Ukraine!



Fête du vin??? Chercher l'erreur!



Notre plus jeune bénévole: Naëlie! Il va falloir prévoir des gants plus petits...



Un immense MERCI à tous nos fidèles bénévoles de Saint-Mont et des alentours!